###### *Programme | GIP EPAU*

MARCHÉ A PROCÉDURE ADAPTÉE

VALANT ACTE D’ENGAGEMENT ET CAHIER DES CLAUSES PARTICULIERES

Mission d’expertise relative au programme « Consultation internationale Quartiers de demain » pour le site Lodève, Centre-ville

Marché à procédure adaptée, conclu sans publicité ni mise en concurrence conformément aux dispositions de l’article R. 2122-8 du Code de la commande publique par le Groupement d’Intérêt Public.

Le présent marché est soumis au Cahier des Clauses Administratives Générales applicable aux marchés de prestations Intellectuelles (CCAG-PI) et à son option B concernant l’utilisation des résultats et précisant les droits respectifs de l’acheteur et du titulaire est telle que définie au Chapitre V du CCAG – PI

**Entre**

Le Groupement d’intérêt public « Europe des projets architecturaux et Urbains » (GIP EPAU)

Domicilié à la Grande Arche de la Défense, Paroi Sud - 92055 La Défense Cedex,

N° de SIRET 189 209 117 00010 Code APE 7111 Z

Représenté par son Directeur général, Jean-Baptiste MARIE

Ci-après nommé « le GIP »

Et

XXXX

Domicilié XXXX

N° SIRET: XXXX

Ci-après nommé « Le Titulaire »

**Article 1. OBJET ET CARACTERISTIQUE DU MARCHE :**

Annoncée par le Président de la République en juin 2023 et inscrite dans le plan interministériel *Quartiers 2030*, la consultation internationale *Quartiers de Demain* vise à mobiliser l’innovation et l’excellence architecturale, urbaine et paysagère pour transformer dix quartiers et capitaliser à l’échelle nationale en faveur de la politique de la ville. Cette consultation, opérée par le GIP EPAU, permettra de réaliser des projets démonstrateurs, en offrant une réponse aux attentes des habitants et une contribution exemplaire à la transition socio-écologique.

**À la faveur de l’expérience de concepteurs internationaux, il s’agit de construire un lieu de réflexion, d’expérimentation, de création et de diffusion des projets dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV).** Ce dispositif national construit autour des dix quartiers bénéficiera de financements d’études spécifiques pour innover dans l’architecture, l’urbanisme et accélérer les transitions sociales et écologiques.

Cette démarche s’appuie sur **trois piliers :**

1. La conduite d’un **dialogue compétitif** dans dix quartiers QPV ;
2. La mise en place d’un **accompagnement spécifique** pour accélérer la réalisation des dix projets lauréats ;
3. La **capitalisation** à partir des dix projets pilotes et la diffusion auprès de la profession et du grand public dans une perspective de réplicabilité.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

* **Novembre 2024 :** Lancement de la consultation
* **Novembre-Décembre 2024 :** Visites de site
* **Décembre 2024 :** Réception des candidatures des équipes de concepteurs
* **Janvier 2025 :** Commissions de sélection des équipes (choix des 3 équipes par site**)**
* **Février 2025 :** Annonce des 30 équipes sélectionnées et Rencontre nationale
* **Mars 2025 :** Résidences sur chacun des sites
* **Avril 2025 :** Commissions de dialogue 1 (Présentation des diagnostics)
* **Avril-Mai 2025 :** Manufacture des Quartiers sur chacun des sites
* **Juin 2025 :** Grand Manufacture des Quartiers
* **Juillet 2025 :** Commission de dialogue 2 (Orientations programmatiques)
* **Octobre 2025 :** Commission de dialogue 3 (Choix des équipes lauréates) puis commission d’appel d’offres pour désigner les lauréats

**1.1 Missions du titulaire**

L’expert de site joue un rôle d’AMO auprès de la direction du programme *Quartiers de demain* pour la mise en œuvre de la consultation internationale et le lien avec la ou les maîtrise(s) d’ouvrage porteuse(s) du site. **Le titulaire est chargé du suivi du site de projet du site Lodève, Centre-ville** et permet au GIP EPAU de maintenir un lien étroit avec la maîtrise d’ouvrage locale.

Le projet est une **étude urbaine et paysagère multi-enjeux pour la mutation d’un centre-ville classé en QPV et situé entre deux rivières**, la Lergue et la Soulondre. La réhabilitation d’un bâti patrimonial (salle du Triumph) et l’aménagement des berges doivent être considérés dans le cadre du projet.

Le titulaire assurera les missions suivantes :

* La préparation et la participation à une **visite du site** avec les équipes de concepteurs candidates à la consultation.
* La **réponse aux questions** des candidats en lien avec la MOA et l’EPAU à l’étape candidatures, sous un délai de 4 jours pour publication des réponses au fil de l’eau sur la plateforme des marchés publics
* La rédaction du **dossier de site,** à partir de la fiche projet existante, en amont de la commission de sélection des équipes et l’aide à rédaction du **programme stabilisé** suite à la deuxième commission de dialogue, en lien avec la MOA.
* L’accompagnement du GIP EPAU et de la maîtrise d’ouvrage pour l’organisation des **4 commissions** (la commission de sélection des équipes et les 3 commissions de dialogue) : analyse des dossiers des équipes de concepteurs, participation à la commission technique, animation de la commission et rédaction du procès-verbal. Un AMO « consultation » fournira un modèle et une formation pour la rédaction des procès-verbaux et coordonnera l’analyse technique des candidatures et celle des projets jusqu’à la désignation d’un lauréat.
* La participation à **deux évènements locaux** (la Résidences et la Manufacture du Quartier) organisés sur le site de projet et la production d’une synthèse de ces évènements.
* Le suivi des **échanges** techniques entre l’équipe lauréate de la consultation et la maîtrise d’ouvrage en vue de la signature d’un contrat de maîtrise d’œuvre.
* La participation, tout au long du dialogue compétitif et en tant que de besoin, aux **réunions** avec la maîtrise d’ouvrage.

Par ailleurs, les experts pourront éventuellement être sollicités pour l’animation et le compte-rendu des **évènements nationaux** : la Rencontre nationale en février 2025 et la Grande Manufacture des Quartiers en mai 2025. Dans ce cas, un contrat spécifique sera élaboré pour cette mission.

Si d’autres missions complémentaires liées à un manque d’ingénierie au sein de la maîtrise d’ouvrage locale s’avéreraient nécessaires, un contrat spécifique sera élaboré pour cette mission.

**1.2 Livrables attendus**

Pour le site Lodève, Centre-ville, le titulaire réalisera les livrables suivants :

* Un tableau rassemblant l’ensemble des réponses apportées par le titulaire aux questions des équipes au stade de la candidature. Le tableau sera fourni par le GIP EPAU pour effectuer un suivi global des réponses sur la consultation.
* Un rapport d’analyse technique des candidatures (voir 1.3 Limites de prestation)
* Un dossier de site (20 pages maximum) construit à partir de la fiche de site existante (10-12 pages) de la phase candidature, ainsi que la compilation des documents existants (plans, relevés, études…) pour être remis aux 3 équipes retenues dans un DCE
* Un dossier programme élaboré à partir des arbitrages intervenus au cours des deux premières phases du dialogue compétitif, réalisé sur la base d’une rédaction du MOA local et amendé par le titulaire en lien avec la MOA pour être remis aux 3 équipes en vue de la phase projet (60 pages). Ce dossier comprendra une synthèse de la Résidence et une synthèse de la Manufacture du quartier.
* Un rapport d’analyse de la phase projets, construit par itérations successives en phase diagnostic puis scénarios, qui prendra la forme finale d’un rapport d’analyse technique de chacun des trois projets (voir 1.3 Limites de prestation)
* Une présentation et un PV pour chacune des 4 commissions (la commission de sélection des équipes et les 3 commissions de dialogue)

**1.3 Limites de prestation**

* *Information du MOA local :* les prestations et temps prévisionnels par phase de l’expert seront partagés avec le maître d’ouvrage local, au travers du guide du maître d’ouvrage.
* *Les missions suivantes ne sont pas inclues dans le périmètre de la prestation du titulaire :* 
  + l’analyse des pièces administratives, de la recevabilité des candidatures puis des volets financiers et contractuels en fin de dialogue compétitif qui sera assurée par les services marchés localement en lien avec l’ AMO « consultation »
  + Le secrétariat de projet (convocations aux réunions, diffusion des compte-rendus, etc.) qui sera assuré par le GIP EPAU avec l’appui de l’AMO « consultation »
  + La formation et l’encadrement des jurys citoyens qui sera assurée par l’AMO « participation »
  + Les réunions “nationales” : Rencontre nationale et Grande Manufacture dont le montage sera assuré par le GIP EPAU
* *Limite de prestation avec l’AMO « consultation » :* l’AMO « consultation » conçoit les supports qui permettent d’assurer une cohérence générale et une rigueur identique entre les 10 sites de projets. Le titulaire recevra de sa part :
  + Un tableau de suivi des questions réponses sur les 10 sites en parallèle en phase candidatures
  + une grille d’analyse technique des candidatures avec les différents critères
  + un modèle d’analyse et d’échanges des étapes 1 et 2 du dialogue (diagnostic et scénarios), à adapter par l’expert en fonction des attendus du site et construit comme une version évolutive vers l’analyse des projets
  + une grille d’analyse technique des projets avec les différents critères
  + un modèle de support de présentation pour les 4 commissions
  + un modèle de PV de commission de dialogue
* *Limite de prestation avec l’AMO « participation » :* l’AMO « participation » réalisera les supports des résidences et manufactures des quartiers et rédigera la synthèse de ces événements locaux.
* *Réunions :* l’expert devra participer **en présentiel** aux moments suivants :
  + la visite de site avec les équipes candidates
  + les 4 commissions (la commission de sélection des équipes et les 3 commissions de dialogue)
  + la Résidence sur le site de projet (2 jours)
  + la manufacture du Quartier (2 jours)

Tout au long de la consultation, il participera **en visioconférence** à :

* + 4 commissions techniques (en préparation des 4 commissions)
  + 5 réunions de partage interne avec le GIP EPAU
  + 2 réunions de préparation des événements locaux avec l’AMO participation

En sus, des échanges visioconférence ou téléphonique entre experts et MOA pourront avoir lieu.

**Article 2 : DUREE DU MARCHE**

Le présent marché est conclu à partir de sa date de signature jusqu’à la bonne réception de l’ensemble des livrables et leur validation par le GIP EPAU, à l’issue de la désignation du lauréat du dialogue compétitif.

**Article 3 : ORGANISATION DES TRAVAUX**

La directrice du programme « Consultation internationale Quartiers de demain » est chargée de suivre l’exécution de la présente commande. Monsieur Jean-Baptiste MARIE, Directeur général de l’EPAU, constatera le service fait.

**Article 4. REMUNERATION**

La rémunération de cette mission est fixée à vingt-cinq mille euros hors taxes (25 000€ HT) à laquelle s’ajoute un forfait de deux mille euros hors taxes (2 000€ HT) pour les frais de déplacements ou d’hébergement que le titulaire sera amené à effectuer dans le cadre de la réalisation de ses missions, pour un total de vingt-sept mille euros hors taxes (27 000€HT).

Il s’agit d’un prix complet comprennent notamment toutes les charges fiscales, parafiscales, ou autres frappant obligatoirement la prestation.

Il s’agit d’un prix ferme.

**Article 5. MODALITE DE REGLEMENT**

Les versements sont effectués de la manière suivante :

* 25% à la signature du marché ;
* 25% à la réception du rapport d’analyse technique des candidatures ;
* 25% à la réception du dossier programme ;
* 25% à la réception et validation de l’ensemble des livrables, soit à la fin de l’exécution de la présente commande.

Le règlement doit s’effectuer dans un délai de 30 jours dès réception de la facture émise par le Titulaire conformément au code de la commande publique, avec les livrables demandés dans le cadre de la mission.

Les demandes de paiement devront parvenir à l’adresse suivante : Europe des projets architecturaux et urbains, Tour Séquoia I 1 place Carpeaux, 92055 Paris la Défense Cedex.

Le comptable public assignataire des paiements est Jérôme Candevan.

Personne désignée pour renseigner les bénéficiaires des nantissements : Jérôme Candevan ([jerome.candevan@paris-lavillette.archi.fr](mailto:jerome.candevan@paris-lavillette.archi.fr) ; [gefi-epau@developpement-durable.gouv.fr](mailto:gefi-epau@developpement-durable.gouv.fr)).

**Article 6. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

Les résultats de la prestation, tant en ce qui concerne la forme que le contenu, sont propriété de la personne publique qui peut librement les utiliser, même partiellement. Ils sont cédés à titre exclusif au profit de la personne publique. Le Titulaire déclare expressément que le projet ne fera pas, de sa part, l’objet d’aucune autre cession de droits de propriété intellectuelle à des tiers de quelque nature et de quelque étendue que ce soit.

Cette exploitation à titre non commercial s’exerce dans le strict respect des droits moraux de l’auteur. Le ministère s’engage à faire figurer le nom du (des) auteur(s). Les conditions financières de la cession sont comprises dans le montant du marché.

Le Titulaire cède à la personne publique tous les droits de propriété intellectuelle de l’auteur, de nature patrimoniale que les parties entendent notamment par les points suivants :

- les droits d'utilisation et d'exploitation, sous toutes formes, connues et inconnues,

- les droits de reproduction, par tous moyens et sur tous supports, connus et inconnus,

- les droits de représentation, de communication au public par tous procédés, connus et inconnus,

- les droits d’adaptation, modification, traduction, évolution, adjonction, suppression, de tout ou partie des produits,

- les droits d'incorporation, en tout ou partie, à toute œuvre préexistante ou à créer,

- et, d'une manière générale, toutes les prérogatives patrimoniales de l'auteur sur sa création.

Le Titulaire garantit au GIP la jouissance paisible des résultats. Il garantit contre toute action en contrefaçon et en conséquence, il prend à sa charge tous dommages et intérêts auxquels le GIP pourrait être condamné.

**Article 7. CONFIDENTIALITÉ**

Le titulaire s’engage à veiller au respect de la confidentialité des informations et documents lié à la consultation Quartiers de demain, de quelle que nature qu’ils soient et quels que soient leurs supports, qui lui auront été communiqués ou dont il aura eu connaissance lors de l’exécution du contrat.

L’ensemble de ces informations et documents est, sauf indication contraire, réputé confidentiel.

Le titulaire s’engage à veiller au respect par ses préposés et sous-traitants éventuels, de cet engagement de confidentialité.

Sont exclues de cet engagement :

* les informations et documents qui seraient déjà dans le domaine public ou celles notoirement connues au moment de leur communication,
* les informations et documents que la loi ou la réglementation obligent à divulguer, notamment à la demande de toute autorité administrative ou judiciaire compétente.

La présente obligation de confidentialité demeurera en vigueur pendant toute la durée du contrat et pour une durée de deux (2) années à compter de la fin de la Convention, quelle que soit sa cause de terminaison.

**Article 8. LITIGES**

En cas de litige(s) et à défaut d’accord amiable, toute difficulté relative à l’application des clauses de la présente lettre de commande sera soumise au Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

**Article 9. LIQUIDATION**

La présente lettre de commande est liquidée en tenant compte d’une part, des prestations terminées et acceptées par l’EPAU et, d’autre part, des prestations en cours d’exécution dont l’EPAU accepte l’achèvement. Une facture sera émise par le titulaire à l’achèvement des prestations.

Le décompte de la liquidation est arrêté par décision du pouvoir adjudicateur.

**9. LOI APPLICABLE**

La présente lettre de commande est soumise aux dispositions du droit français, qui seront seules applicables.

Fait à Paris, en deux exemplaires originaux, le 16 octobre 2024

Le Directeur général du GIP EPAU

Jean-Baptiste MARIE, Directeur Général du GIP-EPAU

### Le Titulaire,

XXX

Lu et approuvé, Bon pour accord (mention manuscrite)